Conseil d'administration de Grenoble Swing
Compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2026

Lieu

Maison des Habitants Anatole France, rue Anatole France, à Grenoble.

Membres présents

Lucie, Guillaume, Jean-Yves, Manon, Rafael, Carole, François, Sami, Marc sont présents ; Vincent assiste à la réunion à distance.

Sophie et Gilles sont excusés.

Ordre du jour

1. Révision du règlement intérieur
2. Point sur le budget prévisionnel
3. Rendez-vous avec l'expert-comptable
4. Départs et entrées potentielles au CA
5. PLoC
6. Convention avec le Rondeau
7. Retour sur le Story Swing Festival
8. Projet d'achat d'une sonorisation
9. Audit fiscal par notre avocate

Début de la réunion à 19h30 – Prise de notes : Marc

1 Révision du règlement intérieur

(25 minutes)

Les modifications apportées au règlement intérieur au cours des derniers mois (voir les comptes-rendus de septembre, août, juillet, avril, et avant) ont été amendées une nouvelle fois ces dernières semaines, suite notamment à des échanges avec des professeurs de l'association. Quelques ultimes points de détail touchant à la formulation sont discutés en séance.

Vote : 10 votes POUR, aucun vote CONTRE, ni abstention : révision du règlement intérieur adoptée à l'unanimité.

Rafael se chargera de communiquer le texte voté à Romain Krust, qui vient de mettre en ligne notre nouveau site internet (grenobleswing.fr), afin qu'il y soit publié dans les meilleurs délais.

2 Point sur le budget prévisionnel

(15 minutes)

Manon fait le point sur l'état actuel du budget prévisionnel, compte tenu des derniers chiffres reçus du Story Swing Festival et du Let It Slow : les recettes liées aux adhésions sont montées à 11 000 €, et le solde du fonds associatif estimé au 31 août 2027 s'élève désormais à 36 000 €, soit environ le même montant qu'à la fin de l'exercice précédent. C'est une excellente nouvelle, puisqu'en septembre dernier, nous avions un temps craint de finir l'année avec un fonds associatif à 11 000 €.

3 Rendez-vous avec l'expert-comptable

(5 minutes)

Manon & Jean-Yves rappellent que le CA a rendez-vous mardi prochain avec l'expert-comptable de l'association, afin qu'il nous présente le bilan comptable de l'exercice 2025-2026 en prévision de l'AG du 20 novembre prochain.

Un tour de table est effectué afin de savoir qui pense être présent : Jean-Yves, Sami, Carole, Manon, Marc

4 Départs et entrées potentielles au CA

(15 minutes)

Un tour de table permet de faire le point sur les souhaits de chacun pour l'année à venir : qui compte continuer à siéger au CA, et qui compte partir ?

Carole, Gilles et Sophie arrivent au terme de leur mandat de trois ans. Carole se représentera peut-être, mais pas Gilles, ni Sophie.

Manon, Vincent, Jean-Yves et Marc ne sont pas encore arrivés au terme de leur mandat de trois ans, mais comptent démissionner lors de la prochaine AG (Vincent y est contraint par le nouveau règlement intérieur, qui interdit à un professionnel local de la danse de siéger au CA). François ne sait pas encore s'il compte poursuivre ou pas.

Sami, Lucie, Rafael et Guillaume ont été élus l'an dernier, et comptent poursuivre leur mandat.

A l'heure actuelle, une seule personne a fait part à un membre de l'actuel CA de son souhait de se présenter lors de la prochaine AG.

5 PLoC

(10 minutes)

Jean-Yves attire notre attention sur le fait que nous n'avons toujours pas répondu à Adèle & Guillaume, qui organisent cette année le PLoC (un stage avec Peter & Chloé qui incluera notamment une pratique libre-marathon au Rondeau) : ils souhaitaient consulter le CA pour le choix du nom du stage (PLoC n'étant pas forcément le nom définitif), et son prix. Nous allons faire en sorte de leur répondre très rapidement.

6 Convention avec le Rondeau

(10 minutes)

Jean-Yves nous informe qu'il a signé cette semaine la convention que M. Aymonier a souhaité mettre en place pour l'utilisation de sa salle du Rondeau (suite à des soucis qu'il a eus avec d'autres associations). Il a aussi fait part à Jean-Yves de son souhait de continuer notre collaboration, et –fait rare– félicite l'équipe soirées pour l'état dans lequel il a retrouvé la salle suite à la dernière soirée.

7 Retour sur le Story Swing Festival

(15 minutes)

Le Story Swing Festival semble avoir été un grand succès ! Les membres du CA qui y ont participé félicitent l'équipe pour la réussite du festival ; ceux qui font partie de l'équipe d'organisation font part de leur satisfaction également... et de leur joie à l'idée de pouvoir bientôt boucler les dernières tâches liées au festival, et profiter d'un repos bien mérité. Jean-Yves salue la mobilisation des bénévoles, qui étaient toujours aussi nombreux pour finir le démontage des décors lors de la dernière séance de démontage, une semaine après la fin du stage.

8 Projet d'achat d'une sonorisation

(25 minutes)

Sylvain Grosjat, membre de l'association et ingénieur du son par ailleurs, a soumis au CA un projet d'achat de matérial pour sonoriser nous-mêmes le Rondeau lorsque nous faisons venir un orchestre.

Cette proposition fait suite à sa propre expérience au Rondeau, où il a déjà sonorisé bénévolement certaines de nos soirées avec notre matériel actuel : il propose d'investir dans une sonorisation complète et équilibrée, adaptée à nos besoins, qui servirait lorsque nous faisons jouer un orchestre au Rondeau. Cela éviterait à l'orchestre d'avoir à fournir sa propre sonorisation, ou de louer du matériel de manière ponctuelle. Le montant total de l'achat, s'il est approuvé, s'élèverait à 4 000 € environ.

François suggère de demander à Sylvain d'ajouter des micros dans la commande, afin que nous puissions en fournir aux musiciens s'ils en ont besoin. Vincent soulève plusieurs questions, auxquelles seul Sylvain pourrait répondre. De manière plus générale, la question qui est posée est la suivante : voulons-nous voter dès aujourd'hui pour donner (ou non) son feu vert à Sylvain,

ou souhaitons-nous temporiser, afin de pouvoir passer en revue les questions qui subsistent et demander éventuellement l'avis d'autres personnes sur cette question ?

Le choix est fait de voter dès ce soir, ce qui n'empêche pas Vincent ou d'autres de prendre contact avec Sylvain en parallèle. Nous votons donc POUR ou CONTRE le budget de 4 000 € environ proposé par Sylvain pour l'achat d'une nouvelle sono.

Vote : 10 votes POUR, aucun vote CONTRE, ni abstention : budget adopté à l'unanimité.

9 Audit fiscal par notre avocate

(1h30)

Plus tôt dans l'année, le CA avait demandé à notre avocate, Me Pignier, de réaliser un audit fiscal de notre association. Cet audit nous a récemment été remis, et a été étudié par les membres du CA en amont de la réunion d'aujourd'hui. Cet audit est divisé en trois parties : (1) une revue de la législation et de la jurisprudence en matière d'exonération d'impôts pour les associations, (2) une analyse de la manière dont Grenoble Swing remplit (ou non) les différents critères permettant de demander une exonération d'impôts, et (3) une liste de préconisations pour remplir au mieux les critères qui ne seraient pas remplis aujourd'hui.

La discussion qui s'engage autour de la table vise dans un premier temps à s'assurer que nous avons tous la même compréhension du texte qui nous a été remis. Les principales conclusions que nous retenons de cet audit sont les suivantes :

- Au vu de nos statuts, de notre règlement intérieur, et de la manière dont nous appliquons les dispositions qui s'y trouvent, la gestion désintéressée de l'association apparaît bien établie. Point de vigilance toutefois : la subvention que nous accordons à nos professeurs bénévoles pour leur formation : celle-ci ne doit en aucun cas approcher de la rémunération horaire auxquels les profs pourraient prétendre s'ils étaient rémunérés, au risque d'apparaître comme une rémunération déguisée. La subvention formation devrait donc être réservée aux profs assurant un volume horaire conséquent sur l'année (un cours hebdomadaire, par exemple).

- L'absence de relations privilégiées avec des entreprises est elle aussi solidement établie, notamment grâce à l'article 16 de notre règlement intérieur ; or cette absence de relations privilégiées est essentielle pour prétendre à l'exonération des impôts commerciaux. Pour rappel, on entend par "relations privilégiées" toute relation avec une structure lucrative qui octroirait à cette dernière un avantage concurrentiel : économie de dépenses (en faisant porter certaines dépenses par notre association), surcroît de recettes (en captant le public que constituent les membres de notre association), ou meilleures conditions de fonctionnement, par exemple.

- Le caractère non-concurrentiel de l'association apparaît plus fragile, en cas de contrôle par l'administration fiscale par exemple : en effet, même si la gestion désintéressée et le caractère non-lucratif de l'association sont établis, nous ne remplissons pas suffisamment les critères des "4P" (Prix, Public, Produit, Publicité ; cf. comptes-rendus de précédents CA) aux yeux de notre avocate. En particulier, nous proposons des "Produits" similaire à ceux d'entreprises commerciales de la région (cours de danse swing), à des "Prix" certes

inférieurs, mais pas suffisamment, et en visant un "Public" similaire (notre public est la population grenobloise en général, et pas prioritairement des personnes en situation précaire ou de handicap, par exemple). Demander une exonération d'impôts commerciaux sur la base de ces "4P" semble donc délicat.

- En revanche, Me Pignier considère comme établi que Grenoble Swing est une association rendant à ses membres des services à caractère sportif, ce qui constitue une raison valable de demander l'exonération d'impôts commerciaux. Les cours, stages et soirées que nous organisons s'adressent essentiellement à nos membres, et sont centrés sur la pratique d'une activité physique (la danse) ; de plus, nous ne pratiquons pas une publicité à caractère commercial. Point de vigilance : les recettes liées aux buvettes (si celles-ci sont payantes) restent imposables, même dans le cadre d'un club sportif.
- Notre compréhension passée de ce qui peut constituer une "manifestation de bienfaisance et de soutien" était bien erronée : l'audit confirme que pour être considéré comme tel, l'évènement doit proposer une activité très différente des activités habituelles de l'association. Ainsi, une soirée dansante ouverte aux non-membres ne saurait être considérée comme une manifestation de bienfaisance, puisqu'on y pratiquerait une activité habituelle de l'association. En revanche, une soirée loto ou un repas ouvert aux non-membres pourraient être considérés comme tel.

Nous discutons ensuite d'un point qui nous semble erroné, et des mesures que nous pourrions prendre pour répondre à certaines des préconisations que contient l'audit :

- Me Pignier dit n'avoir pas trouvé dans nos cahiers de compte de ligne dédiée pour les recettes liées aux adhésions ; or après vérification, ces lignes sont bien présentes. Nous porterons ce point à son attention.
- Les procès-verbaux de nos dernières AG ne contiennent pas en annexe la liste des membres présents : pour les futures AG, il faudrait veiller à inclure cette liste en annexe. Pour les AG passées, il faudrait essayer de retrouver ces listes d'émargement, et les numériser afin de les avoir à disposition en cas de contrôle. Cela est important afin de justifier que tous les membres peuvent participer aux AG et sont en mesure de devenir membre du CA.
- De même, il faudrait prévoir un moyen de justifier que tous nos membres sont bien convoqués aux AG de l'association ; pour l'instant, cela pourrait se faire en allant consulter les détails de la campagne de communication correspondante dans Dance Nearby : celle-ci contient la liste de tous les destinataires de la convocation
- Nous avons rarement des buvettes payantes lors de nos soirées, mais cela arrive (dernier exemple en date : le Story Swing Festival) ; il faudra demander à notre expert-comptable de vérifier si celles-ci sont imposable ou non, et le cas échéant, lui demander de faire en sorte que les recettes liées à ces buvettes soient bien déclarées.

De manière générale, continuer à considérer l'association comme une association à caractère sportif et tournée vers ses membres semble être la meilleure voie à suivre pour continuer de bénéficier d'une exonération d'impôts commerciaux. Dans ce contexte, les "4P" revêtent une importance moindre, mais s'assurer que nos activités soient dans leur grande majorité réservées

à nos membres (et que ceux-ci sont en mesure de participer à nos AG et de se présenter au CA) est particulièrement important. Il en va de même pour la gestion désintéressée de l'association et l'absence de relations privilégiées avec des entreprises.

Nous terminons la discussion en réunissant des questions à adresser à Me Pignier sur certains points de son audit : à partir de quand une publicité est-elle considérée "de type commercial" ? Les recettes liées aux buvettes sont-elles imposables dès le premier euro, ou existe-t-il une franchise en deçà de laquelle on est exonéré ? Etc.

Fin de la réunion à 23h.

Prochaine réunion : assemblée générale ordinaire, vendredi 20 novembre à 18h30, à la Maison des Habitants Anatole France.